

Talendo®

Fongicide contre l'oïdium dans la vigne, les céréales, les groseilles à grappes, les groseilles à maquereau, les concombres, les courges et les aubergines.

Description du produit en bref

Talendo est un fongicide à effet préventif contre l'oïdium de la vigne (*Uncinula necator*) et d'autres cultures.

Matières actives

200 g/l Proquinazide

Formulation

Concentré émulsifiable (EC)

Trademark

Du Pont de Nemours & Co Ltd

Numéro d'homologation

W-6340

Mode d'action

Le **Proquinazid** fait partie du nouveau groupe chimique des Quinazolinones. Le Proquinazid agit directement sur la germination des spores en bloquant le développement de l'appresorium (tube de germination). Le Proquinazid se répartit grâce à son action vapeur sur l'ensemble des organes. Son efficacité est principalement préventive. La matière active doit donc être appliquée avant ou au début d'une infection. Sa persistance d'action est longue. Elle offre selon la croissance des pousses et le développement des maladies, une protection de 8 à 12 jours.

Utilisation Céréales

Blé

Dosage : 0.25 l/ha contre l'oïdium des céréales. Application préventive du stade BBCH 30 (Elongation) jusqu'au stade BBCH 51 (début épiaison). Au maximum 1 traitement par année.

Orge

Dosage : 0.25 l/ha contre l'oïdium des céréales. Application préventive du stade BBCH 30 (Elongation) jusqu'au stade BBCH 49 (premières barbes visibles). Au maximum 1 traitement par année.

Seigle

Dosage : 0.25 l/ha contre l'oïdium des céréales. Application préventive du stade BBCH 30 (Elongation) jusqu'au stade BBCH 49 (premières barbes visibles). Au maximum 1 traitement par année.

Triticale

Dosage : 0.25 l/ha contre l'oïdium des céréales. Application préventive du stade BBCH 30 (Elongation) jusqu'au stade BBCH 49 (premières barbes visibles). Au maximum 1 traitement par année.

Utilisation Cultures de baies

Cassis

Dosage: 0.375 l/ha contre l'oïdium des ribes. Application lors des premiers attaques. Au maximum 2 traitements par parcelle et par année à l'intervalle de 7-10 jours. Délai d'attente 7 jours. Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

Groseilles à grappes

Dosage: 0.375 l/ha contre l'oïdium des ribes. Application lors des premiers attaques. Au maximum

2 traitements par parcelle et par année à l'intervalle de 7-10 jours. Délai d'attente 7 jours.

Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

Groseilles à maquereau

Dosage: 0.375 l/ha contre l'oïdium des ribes.

Application lors des premiers attaques. Au maximum 2 traitements par parcelle et par année à l'intervalle de 7-10 jours. Délai d'attente 7 jours.

Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

Utilisation Cultures maraichères

Aubergines

En serre

Dosage: 0.25 l/ha contre l'oïdium des cucurbitacées.

Application lors des premiers attaques. Au maximum 2 applications par culture à 10-14 jours d'intervalle. Délai d'attente 3 jours.

Concombres

Dosage: 0.25 l/ha contre l'oïdium des cucurbitacées.

Application lors des premiers attaques. Au maximum 3 traitements par culture en plein air, resp. 2 traitements en serre à un intervalle de 7-14 jours. Délai d'attente 3 jours.

Courges à peau comestible

Dosage: 0.25 l/ha contre l'oïdium des cucurbitacées.

Application lors des premiers attaques. Au maximum 3 traitements par culture en plein air, resp. 2 traitements en serre à un intervalle de 7-14 jours. Délai d'attente 3 jours.

Utilisation Viticulture

Vigne

Dosage : 0.025 % soit 0.2 à 0.4 l/ha. Talendo peut être utilisé dès le stade 3 feuilles jusqu'à la mi-août. Pour mieux lutter contre les risques de résistance à

l'oïdium, le nombre d'applications est limité à 3 par année.

Stratégie de lutte : Première application sitôt que les pousses atteignent env. 10-15 cm (stade 3 feuilles). Selon les conditions climatiques et la pression de la maladie, répéter ces traitements tous les 8 à 12 jours.

Alterner Talendo avec des fongicides anti-oïdium de famille différente comme le Cyflamid, Fezan ou Armicarb + Soufralo.

Talendo est également autorisé pour les traitements par voie aérienne.

Restrictions

SPE 3 : Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m en traitement au sol en viticulture resp. de 60 m en traitement par voie aérienne par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement en viticulture doit être réduit de 2 points selon les instructions du service d'homologation. Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière. Travaux successifs (cultures maraichères et baies): porter une tenue de protection (au minimum une chemise à manches longues + des pantalons). Travaux successifs en vigne : porter des gants de protection + une tenue de protection (au minimum une chemise à manches longues + des pantalons) jusqu'à 48 heures après l'application du produit. **SPa1** : Viticulture : Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit phytosanitaire ou un autre produit contenant la substance active proquinazide ou quinoxifène ou une autre substance active du groupe des azanaphtalènes plus de 3 fois par parcelle et par année, dont pas plus de 2 traitements successifs. Groseille à grappes rouge, cassis, groseille à maquereau, concombre, courge à peau comestible et aubergine : Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Miscibilité

En viticulture Talendo est miscible avec nos fongicides comme Amarel Folpet DF, Amarel Cuivre

DF, Atollan, Bordeaux S, Folpet 80 WG, Frupica SC et Kocide 2000. Se référer aux instructions d'emploi des produits à associer !

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

Conditions climatiques

L'efficacité du produit n'est pas altérée si des précipitations surviennent au plus tôt 4 heures après le traitement.

Important à savoir

Talendo ne possède aucune influence négative sur la fermentation des moûts, ni sur la vinification, ni sur le goût des vins élaborés. Après le travail, nettoyer le pulvérisateur et les ustensiles utilisés. Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joints à l'emballage font foi.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées

traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Phrases H

H315 Provoque une irritation cutanée. **H318** Provoque des lésions oculaires graves. **H351** Susceptible de provoquer le cancer. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

P405 Garder sous clef.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 À conserver hors de portée des enfants.
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.



GHS05



GHS08



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145
ou 044 251 66 66.

Emballage

10 00 57 Emballage simple à 1 l
10 00 57 Carton à 10 x 1 l

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
Fax: 062 746 80 08
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>